

## Journal des traducteurs Translators' Journal

### Rencontre de traducteurs et de linguistes à Stanley house (STIC)

Jean-Paul Vinay

---

Volume 10, numéro 4, 4e trimestre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061177ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061177ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

#### Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

#### ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

#### Citer ce document

Vinay, J.-P. (1965). Rencontre de traducteurs et de linguistes à Stanley house (STIC). *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(4), 172–174.  
<https://doi.org/10.7202/1061177ar>

**¶ RENCONTRE DE TRADUCTEURS ET DE LINGUISTES À STANLEY HOUSE (STIC)**

Comme nous l'avions annoncé dans un récent numéro<sup>1</sup>, un colloque de traducteurs et de linguistes s'est tenu à Stanley House, sur la Baie des Chaleurs, dans le cadre d'une série de rencontres d'intellectuels et d'artistes tenues sous les auspices du Conseil des Arts du Canada. La réunion a duré cinq jours, du 16 au 20 août, et les travaux se sont poursuivis au rythme de trois réunions par jour. Les invitations avaient été lancées par la STIC; l'animateur était M. Jean Darbelnet, professeur au département de linguistique de l'université Laval.

Les autres participants étaient :

- M. Emile Boucher, président de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada;
  - M. Jean-Paul Vinay, directeur du Département de Linguistique de l'Université de Montréal;
  - M. Henriot Mayer, surintendant du Bureau fédéral des Traductions;
  - M. Jean-Marie Laurence, directeur du Service de Linguistique de Radio-Canada;
  - M. Denys Goulet, directeur du Service de Terminologie du gouvernement fédéral;
  - M. l'abbé Jean Ratté, président du Service régional de la Langue française à Amos;
  - M. Mario Lavoie, vice-président de l'Association des Traducteurs et Interprètes de l'Ontario;
  - Mlle Marcelle Brossard, de la Société des Traducteurs de Montréal;
  - M. David Fortin, traducteur au Ministère fédéral de l'Agriculture;
  - M. Robert Dubuc, du Service de Linguistique de Radio-Canada (secrétaire du colloque);
  - M. Donald Kearns, du Service du Personnel du Canadien National.
- ◆ L'Office de la Langue française du Québec était représenté par un observateur, M. Robert Lévesque.

\* \* \*

Le principal thème du colloque, déjà esquissé par un rapport de la Commission de documentation de la STIC signé par Gilles Dubeau, Philippe Tessier et Jean-Paul Vallée<sup>2</sup>, était le besoin de documentation en matière de traduction

1 — *J. des Trad.* 10.2 (1965): 63-65.

2 — *Rapport* de la Commission de documentation de la STIC (11 août 1965), 6 pages photocopées, comprenant le questionnaire adressé à 50 bureaux de traduction commerciale, agences de publicité, services de terminologie et départements de linguistique. Ses conclusions se basent sur 30 réponses, dont certaines très détaillées.

professionnelle. Comme le souligne M. Darbelnet dès l'ouverture des travaux : "Le traducteur a constamment besoin de documentation. Il est le plus souvent obligé de l'établir à propos des textes qu'il traduit, mais l'exercice du métier l'oblige également à être pourvoyeur de documentation en communiquant à autrui le fruit de ses recherches, apportant de la sorte un complément nécessaire aux dictionnaires bilingues. Malheureusement, le régime de travail du traducteur ne lui permet pas toujours de s'acquitter de cette double fonction." Il est clair que la documentation, si elle est l'affaire de tous, n'est possible ou rentable qu'à des échelons élevés, de façon à éviter le double emploi et à faciliter l'échange des renseignements.

C'était déjà le sentiment de la Commission de la STIC, qui concluait son rapport par ces mots : "... la Commission recommande que la Société des traducteurs et interprètes du Canada entreprenne des démarches auprès des organismes compétents, pour qu'ils unissent leurs ressources de toute nature en vue d'établir le plus tôt possible une Centrale nationale de documentation et de terminologie."

Le colloque de Stanley House se mit donc en devoir d'énumérer les organismes auxquels on pourrait faire appel et, ce faisant, de définir plus précisément le concept et la nature de la documentation en matière de traduction. On commença par rappeler les principaux postulats qui régissent la traduction :

- Il faut concevoir la traduction comme la recreation et la repensée d'un texte, et non comme le remplacement mécanique de mots anglais par des mots français.
- Le traducteur a de grandes obligations de fidélité envers son texte; il devrait cependant le dominer suffisamment pour en corriger les erreurs chaque fois que cela est possible. Le traducteur doit effectuer une double interprétation : celle du texte proprement dit, et, à travers ce texte, les intentions de l'auteur.
- Le traducteur est souvent astreint à des contraintes de temps et de forme qui sont absolument étrangères aux exigences de la transmission du message. Il importe qu'au stade même de la conception du texte original, on songe aux exigences de la version française.
- Le traducteur doit, dans toute la mesure du possible, traduire a) dans sa langue maternelle, b) dans sa spécialité. Le traducteur peut se spécialiser pendant son stage professionnel ou, par la suite, parce que son travail l'y invite.

On rappelle ensuite les conditions socio-linguistiques particulières au Canada, où la majorité des traductions s'effectuent vers le français sans que les anglophones s'intéressent à ce processus. L'incompréhension des Canadiens anglais à l'égard du métier de traducteur se manifeste notamment par une hésitation à accorder, dans les bureaux, les crédits nécessaires aux fins de la documentation, et parfois aussi par l'imposition de normes de vocabulaire arbitraires, non conformes au français universel. On suggère une "éducation" du public anglophone par l'établissement d'un code doctrinal rappelant les principes régissant la traduction, par la revalorisation du français parlé au Canada, et par la défense des intérêts professionnels des traducteurs.

La documentation en matière de traduction repose en grande partie sur la

*recherche terminologique.* Les résultats de celle-ci commencent à pénétrer dans le grand public grâce aux efforts d'organismes tels que le *Bureau fédéral des traductions* (Service de terminologie), l'*Office de la langue française du Québec*, le *Centre de recherches lexicographiques* de l'Université de Montréal, le *Comité de linguistique* de Radio-Canada, pour ne citer que ceux-là. Une coordination des efforts s'impose donc, pour éviter l'éparpillement et permettre l'approfondissement dans l'étude des questions; il faudra établir une hiérarchie entre les organismes et entre les spécialités, certaines ayant priorité évidente. Il faudra enfin standardiser les recherches et leur mode de diffusion.

A cet égard, quatre étapes semblent nécessaires :

- a) Recueillir les données
- b) Les trier
- c) Les sanctionner
- d) Les diffuser et les exploiter.

Si les traducteurs sont à même de recueillir les données de base de la documentation, il appartient aux organismes tels que l'Office de la langue française ou les groupements de linguistes de les trier, de les sanctionner et de proposer leur diffusion. Un organisme spécial pourrait se charger de cette diffusion, comme d'ailleurs du collationnement des données brutes, et on envisagea de faire appel, dans toute la mesure du possible, aux techniques de dépistage et de traitement de l'information actuellement en usage dans les Centres de calcul des universités et au Conseil des recherches scientifiques. Une standardisation des fiches devrait permettre le traitement rapide des données, l'impression automatique de glossaires et le renvoi également automatique aux sources de documentation (dictionnaires, revues spécialisées, fichiers). A cette fin, il faudrait établir un *protocole* de rédaction qui permettrait aussi bien la comparaison des fiches établies manuellement que le passage de celles-ci dans les machines ordinatrices. Un fichier central permettrait le tri des données, leur vérification et leur diffusion auprès des différents organismes de traduction ou d'information.

On envisagea donc la formation d'un organisme qui serait chargé de la coopération dans le domaine de la recherche terminologique, et qui pourrait recevoir le nom de *Comité de la terminologie française*. Un tel organisme permettrait aux chercheurs de mettre en commun les résultats de leurs travaux et d'utiliser à cette fin les ressources de l'électronique pour le traitement et la diffusion de l'information. En plus de rendre de grands services aux traducteurs, aux journalistes et aux universitaires, cette initiative pourra, selon ses promoteurs, avoir une importante influence sur l'orientation de la recherche terminologique et sur l'évolution de la langue française au Canada<sup>3</sup>.

J.-P. V.

3 — Le présent article s'appuie sur le compte rendu des délibérations du Colloque de Stanley House, publié par les soins de MM. J. Darbelnet et R. Dubuc (32 pages polycopiées).

